



CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DE VEHICULES PERSONNELS ELECTRIQUES

Les présentes conditions générales de location (CGL) définissent les conditions et modalités générales de location de véhicules personnels électriques (encore appelés trottinettes électriques), sur le territoire de l'Île de France, entre la SAS EBMG SHOPPING via sa boutique Electric House, et le client souscrivant au service de location.

1. Objet de la location

Electric House loue au client une trottinette électrique dont les caractéristiques sont définies dans les Conditions Particulières de Location (CPL) annexées aux présentes, en bon état de fonctionnement, pour une période déterminée.

2. Durée de la location

La location débute et prend fin aux jours et heures précisés dans les CPL. Toute prolongation de la location doit être convenue à l'avance avec Electric House.

3. Dépôt de garantie

Le client accepte le versement au comptant ou par préautorisation bancaire via sa carte de crédit, d'un dépôt de garantie dont le montant est précisé dans les CPV, au moment de la location du véhicule. Ce dépôt de garantie vise à couvrir les frais éventuels résultant de la perte du véhicule par suite de vol durant son utilisation par le client, ou les dommages qu'il aurait subis par suite d'un accident ou d'une mauvaise utilisation. Ce montant sera restitué au client à la fin de la période de location après constatation du dépôt du véhicule et vérification de son état à la remise, déduction faite du coût de réparation de tout dommage éventuel constaté, hormis les incidents liés à l'usage normal du véhicule (crevaisin ou panne non provoquée) qui restent sous la responsabilité d'Electric House.

4. Assurances

Le prix de location du véhicule inclut une assurance de base couvrant les dommages aux tiers en cas d'accident.

Electric House recommande au client de souscrire une assurance complémentaire couvrant les sinistres (perte ou vol) et dommages éventuels causés au véhicule ou à lui-même pendant son utilisation. Cette assurance peut être proposée en option par Electric House.

5. Responsabilités du client

Le client est responsable de la préservation de l'état du véhicule pendant toute la durée de la location.

Le client s'engage à utiliser la trottinette électrique de manière responsable et à respecter le code de la route ainsi que les règles de circulation en vigueur. Le Locataire est responsable de tout dommage ou perte survenant pendant la période de location, sauf en cas de défaut du véhicule.



6. Restitution du véhicule

À la fin de la période de location, le client s'engage à restituer le véhicule à Electric House dans le même état qu'au début de la location, sauf usure normale.

7. Conditions d'application

En souscrivant à la location d'un véhicule personnel électrique auprès d'Electric House, le client reconnaît avoir lu et accepté les termes et conditions de location précisées dans les présentes CGL et ses CPL annexées.